



European Treaties – Traités européens

Procès-verbal of signature – Procès-verbal de signature

de la part du Royaume de Belgique ,
de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe
sur la valeur du patrimoine culturel pour la société.

Le vingt-cinq juin deux mille douze, au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg, Monsieur Alain COOLS, Ambassadeur, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, et Monsieur Nic VANDERMARLIERE, Délégué de la Communauté flamande et de la Région flamande à Paris, munis des pleins pouvoirs de leur Gouvernement, ont signé la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (STE 199), qui a été ouverte à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe, à Faro, le 27 octobre 2005.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, signé par Monsieur Nic VANDERMARLIERE, par Monsieur Alain COOLS et par Madame Maud de BOER-BUQUICCHIO, Secrétaire Générale Adjointe du Conseil de l'Europe, en trois exemplaires, dont l'un sera remis au Délégué de la Communauté flamande et de la région flamande à Paris, le deuxième remis au Représentant Permanent de la Belgique, et le dernier déposé dans les Archives du Conseil de l'Europe.

Délégué de la Communauté
flamande et de la Région flamande
à Paris,

Le Représentant Permanent
de la Belgique auprès
du Conseil de l'Europe,

La Secrétaire Générale Adjointe
du Conseil de l'Europe,

Nic VANDERMARLIERE

Alain COOLS

Maud de BOER-BUQUICCHIO